

Cote du document: EB 2013/108/R.18
Point de l'ordre du jour: 9 d)
Date: 14 mars 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Révision du procès-verbal de la cent septième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden

Responsable du Bureau du Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent huitième session
Rome, 10-11 avril 2013

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver deux modifications apportées au procès-verbal de la cent septième session, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Révision du procès-verbal de la cent septième session du Conseil d'administration

Pour en faciliter la consultation, les ajouts sont indiqués en caractères gras et les suppressions sont barrées.

1. Le représentant du Mexique a demandé que le paragraphe 34 du procès-verbal de la cent septième session du Conseil d'administration (document EB/107) soit modifié comme suit.

~~"34. Le représentant du Mexique informe le Conseil que son gouvernement a l'intention, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, de préconiser une baisse des traitements, dans le droit fil de la réduction de 5% des traitements des hauts fonctionnaires appliquée par le Gouvernement mexicain."~~

"34. Concernant la proposition de budget ordinaire, dans laquelle est envisagée une hausse rétroactive des traitements du personnel des services généraux, le représentant du Mexique informe le Conseil d'administration que son gouvernement applique une stricte politique d'austérité, avec notamment l'adoption de mesures importantes visant à maîtriser les dépenses publiques. Il se réfère à cet égard à la réduction de 5% des traitements des hauts fonctionnaires mise récemment à exécution par le Gouvernement mexicain ainsi qu'à la nécessité, pour les organisations du système des Nations Unies, dont le FIDA, d'envisager à l'avenir l'adoption de mesures similaires afin de maintenir leurs dépenses à un niveau élevé d'efficacité."

2. À la demande du représentant du Royaume-Uni, un paragraphe supplémentaire a été ajouté après le paragraphe 57, sous le point relatif à l'Évaluation, comme indiqué ci-après.

"58. Enfin, le Conseil d'administration, notant que le Canada cesserait de siéger au Comité de l'évaluation, et en application de l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, approuve la nomination de l'Allemagne pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en avril 2015."